

367. Supposez que le soumissionnaire eût calculé 100,000 pieds d'excavation dans le roc qu'on eût fixé le prix d'après ce calcul et qu'en définitive on n'eût constaté que 80,000 pieds ; le prix de 80 cts. n'eût-il pas alors été trop élevé ?—Mais s'il y eût eu une diminution de la quantité d'excavations dans le roc, les quantités d'autres ouvrages auraient pu augmenter.

368. Pouvez-vous dire à quel prix les ingénieurs évaluaient ces excavations dans le roc ?—Je ne saurais le dire maintenant.

399. Les commissaires permettent-ils aux entrepreneurs de commencer par la partie la plus facile du chemin ?—C'est l'affaire des ingénieurs.

370. Dans le cas actuel, M. Light les a laissés commencer près de Newcastle où les chemins étaient bons, et les travaux faciles ?—Oui, mais les tranchées étaient difficiles.

371. Naturellement, plus la tranchée est difficile plus elle est payée. Cette partie du pays n'est-elle pas intersectée de ravins profonds ?—Oui.

372. La terre enlevée était employée à remplir ces ravins ?—Oui.

373. Pourquoi ces entrepreneurs n'ont-ils pas été requis de commencer à la partie la plus difficile de la ligne au lieu de commencer à la partie la plus facile ?—Parceque nous ne forçons jamais les entrepreneurs de commencer sur aucun point particulier.

374. Dans le cas, les commissaires n'ont pas fait leur devoir. Ces entrepreneurs, désignés par la rumeur publique comme peu responsables, sont autorisés à commencer où ils veulent, c'est-à-dire par des travaux de vingt par cent plus faciles que sur toute autre partie de la section, l'ingénieur l'admet. J'ai exprimé à ce monsieur ma surprise que pareille latitude fût accordée, M. Light n'est pas ici et je ne répéterai pas ce qu'il me dit alors, mais je puis exprimer ma propre opinion. Il me semble injuste que les commissaires aient permis de commencer par les travaux les plus faciles, car à mesure qu'on l'éloigne de la rivière les difficultés augmentent. Vous répondrez, M. Walsh, que les commissaires n'indiquent jamais où les travaux doivent commencer sur chaque section ?—Jamais.

375. Jamais. Dans ce cas les ingénieurs ont-ils fait rapport du nombre d'hommes employés et des dépenses faites chaque jour, chaque semaine ou chaque mois pendant qu'on a travaillé ?—Les ingénieurs font rapport aux ingénieurs-en-chef et les commissaires reçoivent des rapports mensuels des travaux exécutés.

376. Je ne savais pas que telles fussent les instructions des ingénieurs. Je crois que, dans tous les travaux publics, il est d'usage, lorsque les entrepreneurs sont payés partie en bloc, partie d'après le prix des cédules, qu'on tienne un compte exact du nombre d'hommes, de chevaux, etc., employés ?—Oui, mais je veux dire que copies de ces rapports ne sont pas adressés aux commissaires. M. Fleming a fait valoir cette raison, entr'autres, auprès des commissaires, pour augmenter le personnel chargé de constater ce que vous venez de mentionner.

377. Ne pensez-vous pas que cette augmentation de *surveillants*, si je puis ainsi dire, pourrait avoir un autre résultat, celui de mettre les commissaires à même de juger si les travaux sont faits convenablement, et d'empêcher les entrepreneurs de choisir les points les plus faciles au lieu de procéder régulièrement. Dans le cas dont il s'agit, la rumeur publique blâmait beaucoup les entrepreneurs, et vous n'avez jamais vérifié les rapports de vos subalternes.

*Le témoin*.—Voulez-vous dire qu'on devrait nommer quelqu'un en dehors du personnel requis pour surveiller ce personnel ?

*M. Mackenzie*.—Non, je veux dire que les commissaires devraient employer une personne pour dresser des états du nombre d'hommes, chevaux, etc., employés et constater ainsi les dépenses réellement faites. Il est évident, pour le cas actuel, que les travaux étaient surtout faciles sur le bord de la rivière et que si l'on travaillait surtout à ce point c'était pour de bonnes raisons. L'emploi d'un *rapporteur* aurait prévenu cet abus.

378. *Par M. Lawson*.—COMMENT sont faites les évaluations pour les paiements ?—On ne se guide pas sur les cédules de l'entrepreneur mais sur le rapport du travail fait au tra-